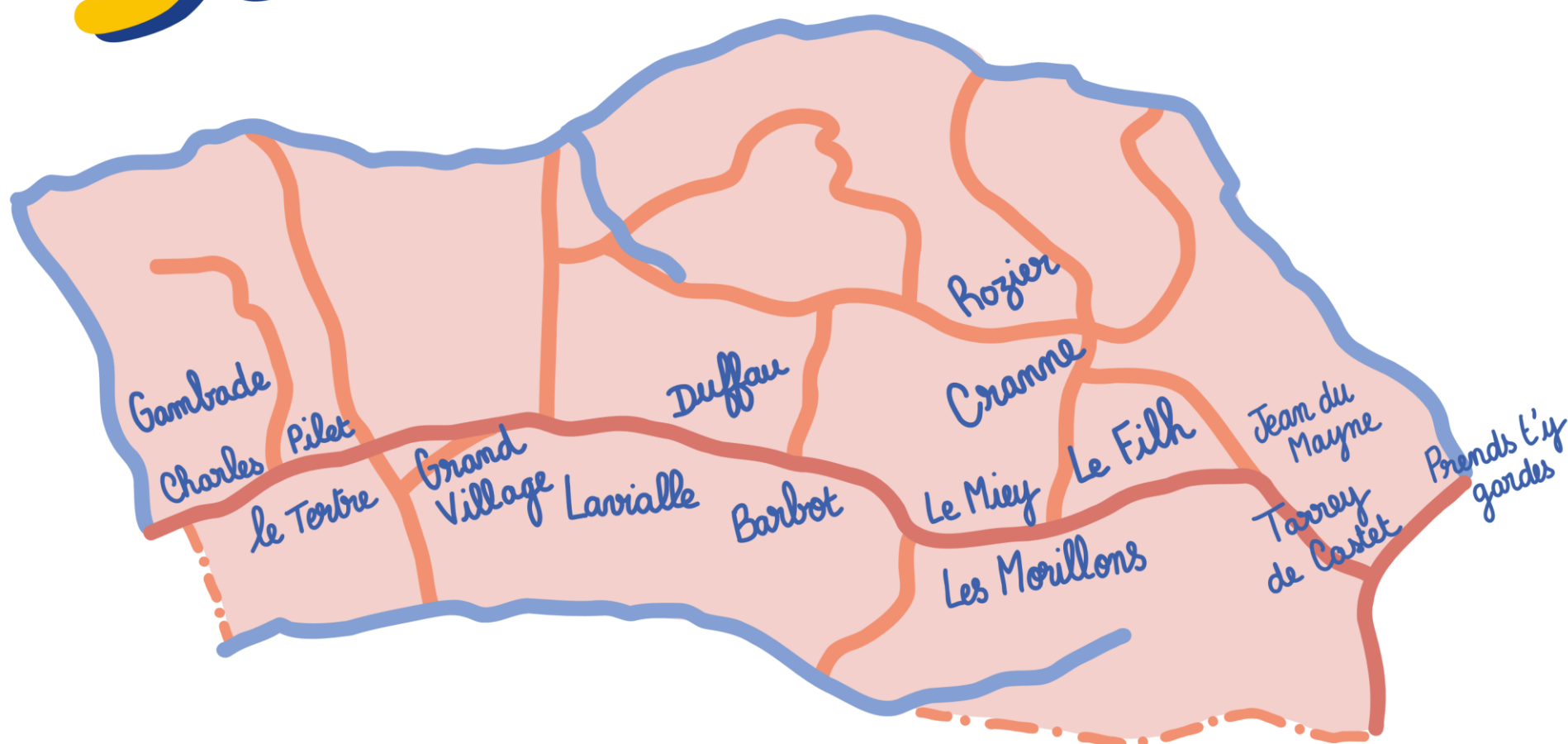


le Petit **DONZACAIS** 2026



Mairie de DONZAC
621 Route des Coteaux
33 410 DONZAC

05 56 62 97 55

Mail : donzac.mairie@wanadoo.fr
Site web : <http://www.donzac33.fr>

L'édito du **MAIRE**

Donzacaïses, Donzacaïs,

Le petit Donzacaïs renaît après un long moment de pause pour cause de manque de volontaires pour sa composition en fin de mandat.

2026 est une année de renouvellement du Conseil municipal.

Une nouvelle équipe désormais paritaire (Hommes, Femmes), composée pour moitié de nouveaux et jeunes élus (es), a pris ses marques avec la volonté de s'investir dans la gestion de la commune et dynamiser la vie communale.

J'en suis heureux et j'espère que malgré leur vie familiale et professionnelle chargée, ils prendront goût à la gestion de notre patrimoine, à la défense de nos paysages et auront de nombreux projets à proposer.

Je ne vais rien vous apprendre, vous connaissez tous la situation nationale et internationale dans laquelle nous sommes : les finances de l'État et du Département dans le rouge, les guerres en progression sur tous les continents qui assombrissent notre avenir, une bataille politique qui ne fait que renforcer l'individualisme et les difficultés pour ne pas dire l'incapacité de vivre ensemble et respecter le point de vue de l'autre.

Cette conjoncture ne fait qu'aggraver la très grande difficulté dans laquelle se trouve notre vignoble Bordelais et tous les sous-traitants qui en subissent les inévitables conséquences. Les marchés vers les trois grandes puissances : USA, Russie et Chine sont très fortement réduits pour ne pas dire à l'arrêt.

Je suis également très inquiet sur les reprises des propriétés viticoles de la commune, liées à l'approche de la retraite des exploitants. Les propriétés ne sont plus en capacité financière d'être reprises par les jeunes générations. Au dire des comptables, il n'y a plus de repreneurs, même à des prix très inférieurs à leur vraie valeur, et ce même dans les vignobles plus prestigieux comme Saint-Emilion ou le Médoc.

Seules les très grosses structures ou quelques investisseurs voulant défiscaliser semblent parfois intéressés, mais peu dans nos petites appellations d'AOC.

L'édito du **MAIRE**

Nos territoires étaient qualifiés jusqu'à présent de « Petite Toscane Bordelaise ». Mais nos paysages sont désormais très profondément bouleversés par les arrachages massifs des vignes. Je crains que le tourisme, qui est un acteur économique essentiel, en soit freiné.

Nous subissons tous ces dernières années de multiples crises qui ont pour effet des conséquences non négligeables sur notre vie quotidienne et notre pouvoir d'achat.

Tout comme les ménages, notre collectivité est touchée par des recettes en baisse (taxe foncière, baisse des reversements des taxes sur les droits de mutation...) et des charges en hausse (cotisations sociales, énergie...).

Notre marge d'investissement s'est réduite de moitié ces trois dernières années. Heureusement que nous avons toujours été prudents et avons su constituer des réserves de trésorerie nous permettant d'envisager sereinement l'avenir.

Pour rester positif malgré tout, nous avons décidé cette année de nous tourner vers la jeunesse en investissant dans une aire de jeux pour les enfants sur la place de DUFFAU.

Ce sera le seul investissement avec la réfection des murs intérieurs de l'église.

Le Conseil municipal reste toujours sensible aux difficultés que pourraient rencontrer certaines familles. Il est à l'écoute, par le biais du C.C.A.S., pour accompagner au mieux ceux qui en feraient la demande.

Malgré la perspective d'un avenir relativement incertain, je vous souhaite malgré tout : du réconfort, de poursuivre et de réussir tous vos projets. Que cette année 2026 vous apporte, à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles, la santé, la joie et le bonheur.

Bien amicalement
Votre serviteur dévoué
Alain QUEYRENS





M. Alain Queyrens, Maire

Mme Bernadette Bordenave, 1ère adjointe

M. Julien BARBOT, 2ème adjoint

M. Christian BELIS

M. Jean-Louis SANFOURCHE

M. Thomas DANDONNEAU

Mme Muriel NUNES

Mme Cécile ARNAUD

Mme Christine GUILLOT

Mme Margot MARTIN HINCKER

M. Vincent LESPaux

|| INFO EN CONTINU ||

Afin de recevoir les informations importantes liées au fonctionnement de la commune et des instances environnantes nous utilisons l'application PanneauPocket.

Par ailleurs c'est également par ce biais que seront transmises les informations en cas de crises majeures aussi nous demandons à chacun et chacune d'entre vous s'il en a la possibilité d'installer cette application sur son téléphone.

Pensez à autoriser l'application à envoyer des notifications



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



100% GRATUIT & ANONYME

0% PUBLICITÉ



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️



Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com



BUDGET COMMUNAL 2026



Pour info, en comptabilité administrative, les crédits inscrits en recettes et en dépenses sont des prévisions. Elles ne sont pas forcément toutes réalisées en fin d'année, ce qui explique les reports de l'année précédente, au vu du compte administratif établi en fin d'année N-1.

Section de Fonctionnement

Dépenses autorisées	394 604,86 €
Recettes	105 527,01 €
R002 Résultat reporté	289 077,85 €
Total des recettes de fonctionnement	394 604,86 €

Section d'investissement

Dépenses	224 741,38 €
Reste à réaliser en dépenses	11 444,10 €
Total dépenses d'investissement	236 185,48 €
Recettes Dont 1068 Excédent fonct capitalisé	20 608,00 €
R001 Résultat reporté	215 577,48 €
Total des recettes d'investissement	236 185,48 €



PROJETS 2026



L'entretien des bâtiments communaux :

Réfection des peintures murales de l'église et de la sacristie

Aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur la place de DUFFAU.

Accompagnement vers l'approbation du futur

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec la CDC.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) :

Outil obligatoire de prévention des risques naturels et technologiques.



REVERSEMENT DE TAXES DEPARTEMENTALES EN 2025



Fond départemental péréquation :

- Taxe Professionnelle	6 762,00 €
- Taxe sur les droits de mutation	19 431,00 €
- Taxe d'aménagement	452,99 €
Total subventions	26 645,99 €

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2025 POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE ET DE LA MATERNELLE

Restauration scolaire :

La commune participe aux frais de restauration des élèves des écoles primaires et maternelles. Montant/enfant/repas : 2,25 €.

La participation communale aux frais de scolarité 2025 des écoles maternelles et primaires s'élève par enfant à :

- 1 019 € pour Cadillac,
- 1 013,98 € pour Loupiac,
- 1 304,37 € pour Béguey,.
- 912,50 € pour JJ Lataste



TRAVAUX - ÉQUIPEMENTS - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2025 Montants TTC



- Réparation du sol de l'église	27 007,00 €
- Relevé topographique des chemins communaux	1 200,00 €
- Participation emprunt de la caserne des pompiers	587,00 €
TOTAL	28 794,00 €



INFOS DIVERSES



LA COMMUNE

Superficie de la commune : 4,41 km²

Voirie communale : 9,593 Km.

Population municipale :

Population réelle = 145 habitants

Moyenne triennale calculée à partir du recensement de 2026 et servant pour le calcul des dotations de l'Etat = 123 habitants

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Claudine MERLE

Agent administratif territorial

Secrétariat de Mairie - Horaires d'ouverture :

Lundi et Mercredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17H30

Le 1er vendredi de chaque mois : de 8h30 à 12h30

Les autres vendredis : télétravail

C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale décide des participations financières de solidarité à la demande des familles ou des écoles.

Les administrés peuvent, à leur demande, être aidés dans leurs démarches administratives, médicales ou sociales.

Accueil sur rendez-vous.

Bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2025 et 2026. La municipalité souhaite la bienvenue aux différentes familles qui ont choisi cette année d'emménager dans notre village et les invite à se manifester auprès de la Mairie.

Pensées bienveillantes pour nos aînés.

Nos meilleures pensées vont à nos aînés.

Recensement militaire

Le recensement militaire doit se faire auprès de la mairie, dans le mois qui suit l'anniversaire des 16 ans (fille ou garçon).

Pensez-y !

LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Une salle de réunion associative à « LAVIALLE ».

Une aire de pique-nique à « DUFFAU » avec vue sur le Château de BENAUGE

Une Salle COMMUNALE Joseph DAVID avec salle de préparation des plats, 152 places assises - 250 debout

Tarifs de location salle Joseph David

Utilisateurs	Du 01/05 au 14/10	Du 15/10 au 30/04 +chauffage
Associations communales	GRATUIT	GRATUIT
Particuliers de la commune	100 €	150 €
Particuliers résidant hors commune	300 €	350 €
Sociétés publiques/privées communales à des fins commerciales	100 €/jour	150 €/jour
Sociétés publiques/privées extérieures à la commune	300 €/jour	350 €/jour
Associations extérieures à la commune	300 €	350 €
Associations non communales organisant une réunion d'intérêt général	GRATUIT	GRATUIT
Location de chaises à l'extérieur aux résidents communaux	1 €/chaise	1 €/chaise
Prêt de plateaux et tréteaux pour les administrés, communes et associations voisines	GRATUIT	GRATUIT

Si le matériel est cassé, le remplacement à l'identique sera facturé.

La Mairie se réserve le droit de facturer le tarif hors commune, lorsqu'un administré loue la salle pour une personne hors commune, à l'insu de la collectivité.

Les tarifs risquent d'être actualisés en cours d'année.



Respectons : Les limitations de vitesse dans les hameaux

Les dépôts de déchets sauvages sont strictement interdits :

Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peines d'amendes allant de 68 € à 1500 € pour les dépôts de déchets, avec possibilité de saisie du véhicule.

Des actes d'incivilité se sont produits. Des surveillances ont été mises en place et des plaintes ont été déposées, ce qui a permis de les réduire.

Chasseurs, soyez vigilants : de trop nombreux accidents se produisent.

Interdiction de fumer dans les lieux publics :

Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les salles communales, y compris quand elles sont louées. Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, Journal officiel du jeudi 16 novembre 2006.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique reste un danger sanitaire de 2^{ème} catégorie. Il est important de signaler et faire détruire tout nid que vous pourriez apercevoir en allant sur le site <https://signalnids.fr/signaler.php>

Il est recommandé de piéger les reines à partir de février, des pièges sont disponibles en mairie.

D'autres adresses à disposition :

- www.gdsa33.fr
- Ludo Services : 06 26 05 00 53

Incinération interdite par arrêté préfectoral :

SYNTHÈSE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHANTIERS D'INCINERATION		
<i>PUBLIC VISÉ</i>	<i>PÉRIODE VERTE</i> <i>Du 1^{er} octobre au 28 février</i>	<i>PÉRIODE JAUNE</i> <i>Du 1^{er} mars au 30 septembre</i>
Particuliers, paysagistes, collectivités locales	INTERDIT (pas de possibilité de dérogation)	
Agriculteurs, Viticulteurs	Dérogation à demander à la mairie 10 jours minimum avant la date	Dossier de demande à faire en mairie au moins 10 jours avant la date, puis transmis au SDIS



Toute personne se présentant comme mandatée par la Mairie pour du démarchage à domicile, le ferait indûment.

La Mairie ne délivre jamais d'autorisation de démarchage à des commerciaux.

Rappelons que la divagation des chiens est interdite. Ils perturbent la circulation et mettent en danger les personnes sur les voies publiques.

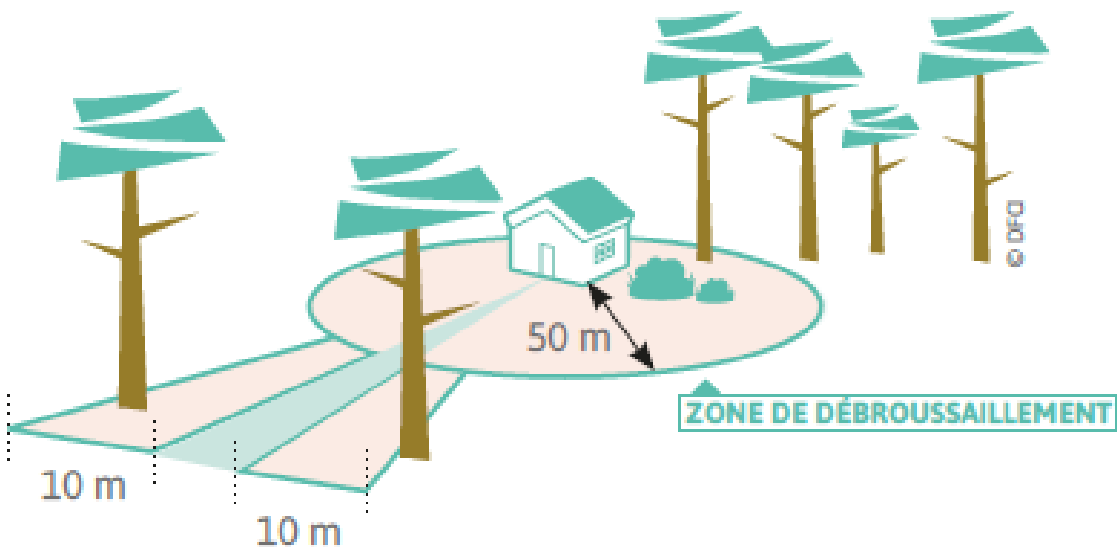
Même si ces animaux ne sont pas considérés comme dangereux par leur propriétaire, des randonneurs et marcheurs de la commune nous ont déjà signalé qu'ils avaient peur d'emprunter certains chemins communaux pour cette raison.

O.L.D. : Obligation Légale de Débroussaillage

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



CAS CONCRETS

1 En zone urbaine

L'obligation de débroussaillage porte sur la TOTALITÉ des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

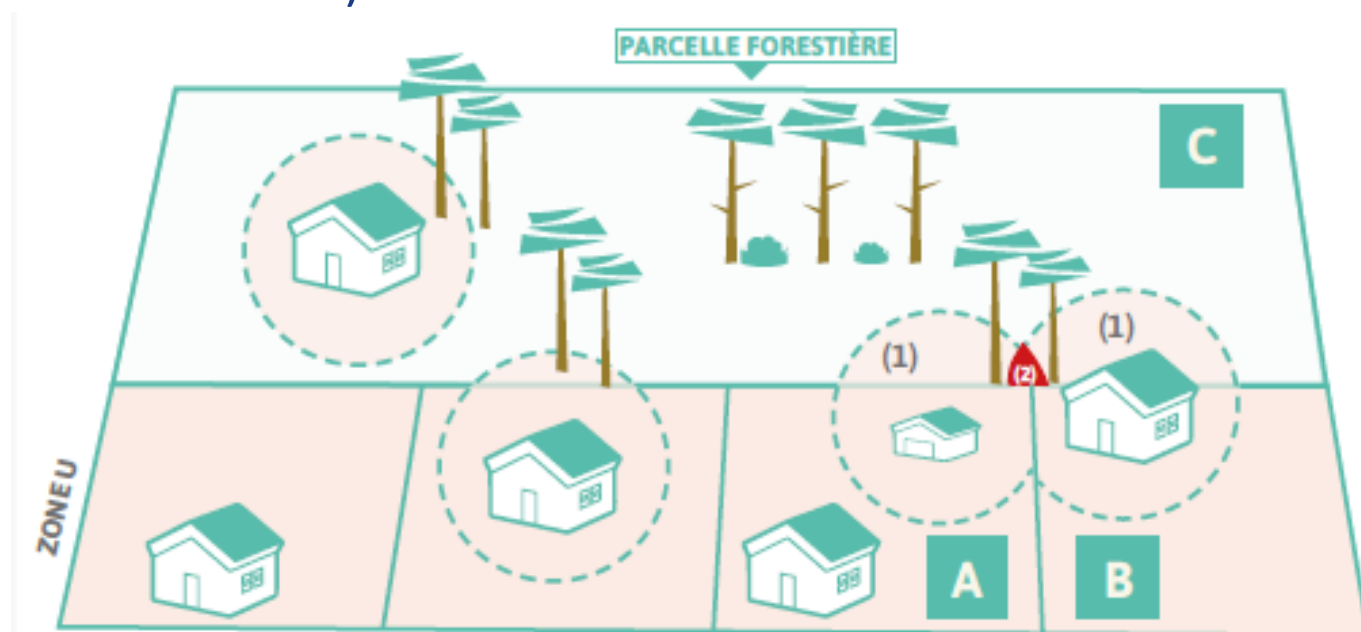
2 Sur fonds voisins

(1) A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leur construction.

(2) Les travaux incombent à B, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (Art. L 131-13 du code forestier).

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux

(Art. L 131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



QUI DOIT DEBROUSSAILLER

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. (Art. L 134-8 du code forestier) Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L 134-2 du code forestier)

Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

== MANIFESTATIONS COMMUNALES ==

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 janvier 2026.

REPAS DES AINES :

Il a eu lieu à la salle J. DAVID, le dimanche 19 avril 2026.

Le repas a été assuré par une prestation du traiteur l'Auberge André, suivi d'une après-midi conviviale au travers d'échanges entre les nouveaux élus et les seniors de la commune.



DONZAC ET OMET RÉUNIS POUR L'ARBRE DE NOEL 2025

Le samedi 13 décembre 2025, les Municipalités de DONZAC et d'OMET ont une nouvelle fois organisé avec grand plaisir un spectacle d'une compagnie familiale dénommée « CIRCUS » produite par MAGEIS EVENTS pour l'arbre de Noël dans la salle J. DAVID de DONZAC.



Une quarantaine d'enfants étaient réunis, entourés de leurs parents pour assister et participer à de multiples animations qui ont fait beaucoup rire les enfants et les plus grands aussi. Ils ont acclamé l'arrivée du Père Noël qui a procédé pour leur plus grande joie à la distribution des cadeaux. Les enfants ont également fait preuve de générosité en apportant des jeux ou jouets d'occasion qui sont confiés à l'association « Partage sans Frontière » pour une redistribution auprès des familles défavorisées.

LA MAÏADE

C'est sous le signe de la tradition et de la convivialité que s'est déroulée la Maïade ce samedi 20 juin.

Fidèles à la coutume, les habitants se sont rassemblés pour honorer comme il se doit les nouveaux élus de leur commune.

La journée a débuté par une joyeuse procession au domicile de chacun des nouveaux membres du conseil municipal. À chaque étape, un écusson « Honneur à notre élu(e) » a été fièrement accroché. Et parce qu'une telle occasion mérite bien quelques douceurs, chaque visite fut l'occasion de marquer une pause gourmande, contribuant à l'atmosphère chaleureuse et festive qui a animé la journée.



Le cortège s'est retrouvé sur la place Duffau pour un moment solennel : la pose d'un écusson « Honneur à nos élus » destiné à célébrer l'ensemble du conseil municipal nouvellement constitué. Un symbole fort de la gratitude et de la confiance que la communauté place en ses représentants.

La journée s'est achevée dans la bonne humeur à la salle Joseph David, autour d'un repas offert par le maire et ses adjoints.

Un geste apprécié de tous, qui nous a permis de nous retrouver dans cet esprit de proximité qui fait toute la richesse de notre village.



Le Mot des Associations

L'AMICALE DONZACAISE

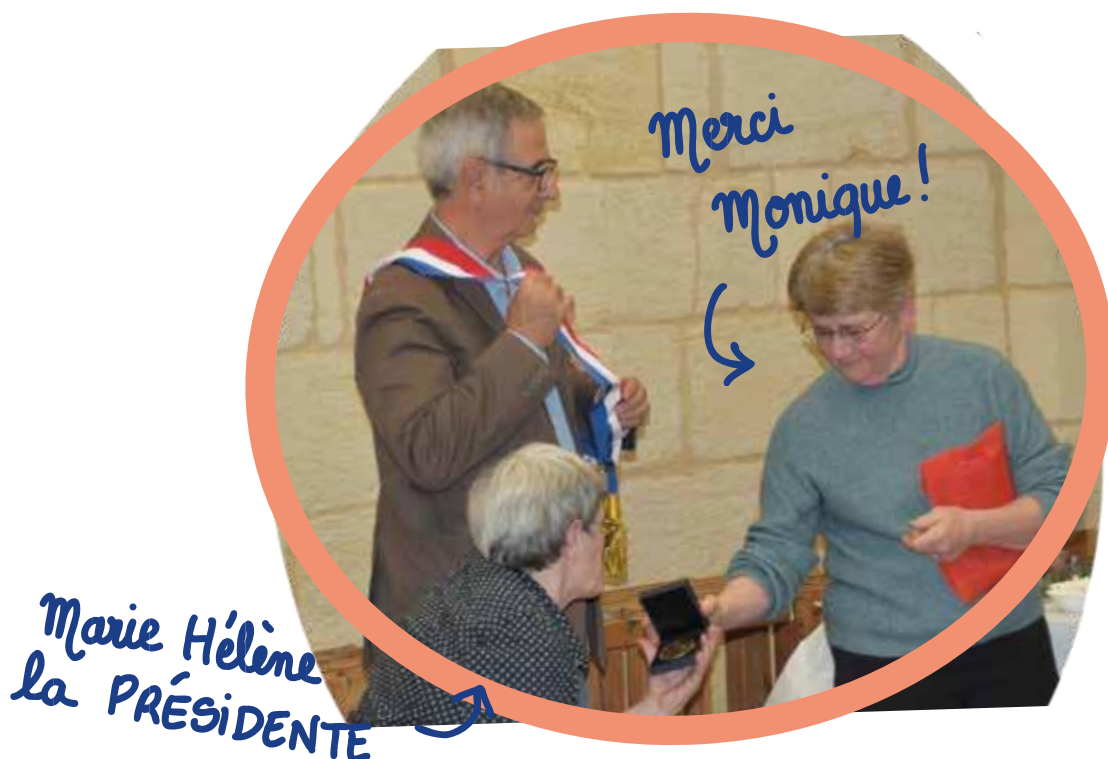
Créée en 2008, notre association a pour objectif de réunir les habitants de Donzac et des communes voisines autour d'activités de loisirs créatifs, de manifestations événementielles et de voyages touristiques de courte durée. Lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2023, Monique GODIN, présidente de l'association depuis sa création, et Martine QUEYRENS, vice-présidente, n'ont pas souhaité renouveler leurs fonctions. Le nouveau bureau a élu Marie-Hélène DESPUJOS comme nouvelle présidente.

Monique GODIN

a été mise à l'honneur par le maire de notre commune, à l'occasion du concours de soupes de novembre 2024. La médaille de la commune lui a été remise.

Lors de son discours, Alain QUEYRENS a souligné le caractère primordial de l'association pour la cohésion communale et a félicité Monique GODIN pour l'implication sans faille dont elle a fait preuve pendant ces nombreuses années.

Il a rappelé les événements phares, à savoir les fêtes des vieux tracteurs, les voyages d'une journée ou même deux pour la sortie au PUY DU FOU, les randonnées artistiques DONZ'ART, les nombreux ateliers créatifs, les divers rassemblements tels que concours de soupes, loto etc...



En juillet 2024, la nouvelle équipe, dynamisée par Jacqueline et Tino, a organisé une soirée festive pour réunir les donzacais et leurs amis autour d'une paëlla géante.



L'assemblée générale de novembre 2025 a rassemblé de nombreux donzacais désireux de relancer des activités, des propositions innovantes ont été faites. Il a donc été décidé de mettre en place une nouvelle édition de DonzART en 2026 : l'inauguration a eu lieu le 7 juin 2026. 26 artistes ont exposé leurs œuvres dans notre belle campagne. Elles sont exposées tout l'été. La journée inaugurale a permis de partager cette promenade artistique et un moment convivial et festif autour de bonnes grillades.



Le bureau

Marie-Hélène DESPUJOS
Patrick FERRANDON
Bernadette BORDENAVE

Présidente
Secrétaire
Trésorière

Le Mot des Associations

L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE DONZAC (A.C.C.A.)

Cette année, lors de la dernière assemblée générale, le conseil d'administration a élu un nouveau secrétaire suite à la démission de Daniel LAFARGUE.

Le plan de chasse grand gibier fixé par la Fédération des Chasseurs de la Gironde se déroule normalement et sera respecté.

La chasse aux grands gibiers (chevreuil, sanglier) se déroule en battue, mais pour partie désormais aussi à l'affût, pour mieux réguler les animaux qui causent des dégâts aux cultures.

Le bureau tient à remercier :

- les chasseurs pour leur investissement sur le terrain,
- les propriétaires pour leur coopération,
- la municipalité pour la subvention accordée,
- les viticulteurs pour leurs dons de bouteilles de vin, ce qui permet de partager le verre de l'amitié et un casse-croûte à l'issue des battues.

Le bureau

Christophe GAZEAU

Président

Christian BARBOT

V.P / Trésorier

Anthony LAFARGUE

Secrétaire

Autres membres du conseil d'administration :

Vincent LACOSTE

Bernard DUPUCH

Christophe CRACHEREAU

Mobilité (SGM) :

Le réseau Sud-Gironde Mobilités vous propose trois lignes régulières gratuites pour vos déplacements quotidiens, vos sorties et vos loisirs. Ces lignes desservent huit communes du territoire, avec des arrêts clairement identifiés et des horaires réguliers.

Le TAD/TAD Express

Le TAD/TAD Express est un service de navettes à horaires et arrêts fixes, exclusivement dédié au rabattement vers et depuis la gare. Il fonctionne aux heures de pointe :

Le matin : vers la gare entre 6h30 et 8h30

Le soir : depuis la gare entre 17h30 et 19h30

Les trajets s'effectuent depuis et vers des points d'arrêt prédéfinis, à horaires fixes.

Le TAD, un service de transport à la demande, est réservé aux habitants et aux personnes travaillant sur les CDC de Convergence Garonne, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde. Après réservation, un minibus vous prend en charge à un point d'arrêt signalé et vous dépose à un autre

Un point d'arrêt se situe au niveau de la mairie de DONZAC.

Le TUS = Transport d'Utilité Sociale

Pour se déplacer quand c'est essentiel !

Le Transport d'Utilité Sociale (TUS) est un dispositif de mobilité solidaire qui effectue des trajets en porte à porte.

Ce service s'adresse aux personnes en situation de vulnérabilité qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour accéder à l'emploi, à l'insertion ou aux soins.

Les potentiels bénéficiaires doivent être impérativement orientés par un des prescripteurs du territoire.

Pour plus de détails et d'information consulter le site de SGM:

<https://www.sudgirondemobilites.fr/>

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

Services Divers :

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

PLAJ : Point Loisirs Accueil Jeunes de 12 à 17 ans.

Adresse : 6 rue des Micocouliers - 33410 Cadillac sur Garonne

Tél : 06 26 12 76 06.

Mail : plaj@convergence-garonne.fr

Pôle social et familial :

Adresse : 4, Route de Branne - 33410 Cadillac sur Garonne

Tél : 05 56 76 93 74

Portage des repas à domicile en liaison froide :

Réservé aux personnes à mobilité réduite ou aux seniors.

Le prix du repas est de 7,50 €.

Tél : 05 56 76 93 74

Mail : accueil.polesocial@convergence-garonne.fr.

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) : Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils pour les personnes âgées.

Il propose gratuitement une évaluation, un accompagnement individuel pour les dossiers et un suivi de chaque situation.

Renseignements :

Mairie de Cadillac.

Du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H30 Le samedi de 9H à 12H.

Conseil en Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

Un Conseiller :

M. ROBERT Stanislas

Permanence en mairie de Cadillac tous les 15 jours.

Prise de rendez-vous au : 05 57 98 02 10

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) :

Le projet de PLUI a été arrêté le 10 mars 2026. Les personnes publiques associées ont été consultées et ont rendu leur avis le 19 juin 2026.

Le conseil communautaire doit redélibérer le 15 juillet 2026 à la majorité des 2/3. Il reste à désigner des commissaires enquêteurs pour réaliser l'enquête publique à l'automne, pour une approbation envisagée fin 2026-début 2027.

Vous pouvez dès à présent consulter le projet sur le site de la CDC :

<https://www.convergence-garonne.fr/les-services/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Sur notre commune la mise en œuvre du PLUI prévoit des possibilités de construction pour seulement 4 nouveaux logements sur le secteur de Charles.

Maison France Services

Pour un conseil sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre au Pôle d'Accompagnement Citoyen (P.A.C.) :

Adresse : 15 rue de l'Œuille 33410 Cadillac sur Garonne

Tél : 05 56 76 93 74

Des itinérances dans certaines mairies de la CDC sont également organisées et vous pouvez y rencontrer, sur rendez-vous, des conseillers France Services.

Liste des itinérances régulièrement publiée sur PanneauPocket

Tableau des permanences des partenaires France Services 2026

2026 SOLIHA	Modalité de rendez-vous	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conseil France Renov 1 ^{er} jeudi du mois 14h - 17h	05.56.33.88.70 infoenergie33@solihha.fr	8/01	5/02	5/03	2/04	7/05	4/06	2/07	6/08	3/09	1/10	5/11	3/12
Conseils Départementaux de l'Accès au Droit 4 ^{ème} mardi du mois 9h - 12h	Pôle Accompagnement Citoyen 05.56.76.93.74	27/01	24/02	24/03	28/04	26/05	23/06	28/07	25/08	22/09	27/10	24/11	22/12
ADIL 2 ^{ème} mercredi du mois 14h - 17h	05.57.10.59.43	14/01	11/02	11/03	8/04	13/05	10/06	8/07		9/09	14/10		9/12
VICT'AID 1 ^{er} mercredi toutes les 3 semaines 10h - 12h	05.56.01.28.69	14/01	4/02 25/02	18/03	8/04 28/04	20/05	10/06	1/07 22/07	12/08	2/09 23/09	14/10	4/11	2/12 23/12
Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles CIDFF 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois 9h30 - 12h30	Pôle Accompagnement Citoyen 05.56.76.93.74 CDIFF 05.56.44.30.30	12/01 26/01	9/02 23/02	9/03 23/03	13/04 27/04	11/05	8/06 22/06	13/07 27/07		14/09 28/09	12/10 26/10	9/11 23/11	14/12
CLIC Sud-Gironde 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois 9h - 12h	CLIC - Service Autonomie 05.56.99.66.99			19/03	02/04 16/04	07/05 21/05	04/06 18/06	02/07 16/07		03/09 17/09	01/10 15/10	05/11 19/11	3/12 17/12
Conciliateur de justice 2 ^{ème} jeudi 14h - 16h30 lundi 14h00 - 17h00 (CONCILIATION)	Prise de rendez-vous en ligne : https://www.conciliateurs.fr Pôle Accompagnement Citoyen 05.56.76.93.74	8/01 12/01	12/02 16/02	12/03 16/03	9/04 13/04	7/05 11/05	11/06 15/06	9/07 13/07	13/08 17/08	10/09 14/09	8/10 12/10	12/11 16/11	10/12 14/12
SOLIHA OPAH 2 ^{ème} jeudi du mois 10h - 12h30	05.56.33.88.70 infoenergie33@solihha.fr	8/01	12/02	12/03	9/04	21/05	11/06	9/07	13/08	10/09	8/10	12/11	10/12
DGFIP-IMPÔTS	Pôle Accompagnement Citoyen 05.56.76.93.74					12/05 20/05							
CREAQ-Panneaux Solaires 3 ^{ème} mercredi du mois le matin	CREAQ 05.57.95.97.04					20/05	17/06	15/07		16/09	21/10	18/11	16/12



05 56 76 93 74



cadillac@france-services.gouv.fr



4 Route de Branne 33 410 Cadillac/Garonne

LE SEMOCTOM



Ordures Ménagères et tri sélectif

Depuis le 1^{er} janvier 2025, suite à de grandes difficultés de recouvrement de la redevance d'enlèvement des OM, la CDC a décidé de revenir à une fiscalité prélevée via la taxe foncière directement prélevée par les services fiscaux.

Chaque foyer résidant sur le territoire du SEMOCTOM a droit à être pourvu d'un bac d'ordures ménagères et d'un bac de recyclage. Les demandes d'équipement ou de renouvellement peuvent se faire sur le site du SEMOCTOM, par mail ou par téléphone.

Les bacs sont soit à retirer au siège du SEMOCTOM, soit ils peuvent être livrés au domicile du foyer selon les règles définies par le Comité Syndical.

Des points d'apport volontaire sont disposés dans la commune :

- un bac de collecte des déchets alimentaires situé sur la place de DUFFAU
- une borne à verre, sur le parking de la salle des fêtes

Le SEMOCTOM propose des aides notamment pour le broyage des végétaux, l'acquisition d'un composteur ou de poules ou encore de produits d'hygiène lavables. Pensez à les utiliser.

Contacter le S.E.M.O.C.T.O.M :

<https://www.semoctom.com/contact/>

Adresse : 9 route d'Allégret - 33670 Saint Léon

Services administratifs :

Du lundi au vendredi : 9h - 17h30 Tel : 05 57 34 53 20

Déchetterie de Béguey

Le contrôle d'accès est effectif avec un compte que vous devez créer en récupérant le formulaire sur le site :

<https://semoctom.webusager.fr/>

Une aide peut vous être fournie à la mairie pour la création de votre code : Pour les particuliers, avoir en votre possession au moment de l'accès, une pièce d'identité et le n° d'identifiant indiqué sur votre feuille de taxe d'habitation.

Pour les entreprises, un extrait Kbis ou attestation SIREN.